



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le classement de la zone centrale du projet de Parc naturel du Jorat est mis à l'enquête publique**

**Le projet de Parc naturel du Jorat entame une nouvelle étape en vue de sa labellisation au titre de parc d'importance nationale. A la suite de l'adoption par le Conseil communal lausannois de la charte du parc en début d'année, la Municipalité de Lausanne a requis du Canton qu'il procède à la mise à l'enquête du classement de la zone centrale du parc. Cette étape est exigée par la Confédération pour rendre publiques les prescriptions de protection qui sont applicables à la zone centrale d'un parc naturel périurbain.**

L'enquête publique, ouverte par le Département de l'environnement et de la sécurité (DES) jusqu'au 29 juin, porte sur le classement en secteur de protection de la nature et du paysage de 444 hectares de forêts, propriété de la Ville de Lausanne et entièrement situés sur son territoire.

L'obtention du label « Parc d'importance nationale » implique d'une part l'organe responsable du parc et, d'autre part, le Canton. Le premier dépose sa demande auprès du Canton. Le second examine le dossier de demande et les conditions d'attribution du label avant de transmettre la demande à l'Office fédéral de l'environnement. Pour un parc périurbain, en plus de l'aval et de la validation par la commune territoriale concernée de la charte du parc, le porteur du projet doit démontrer que les dispositions de protection prévues pour la zone centrale ont été rendues publiques d'une manière appropriée. Un plan précisant les voies et chemins que le public pourra continuer à emprunter, mais qu'il ne devra pas quitter, accompagné d'un règlement, constituent dès lors les éléments principaux du dossier mis à l'enquête. Le projet de la Ville de Lausanne propose, à l'issue d'une démarche participative conduite avec des représentants des principaux usagers du secteur, de conserver l'intégralité du réseau actuel de voies et chemins officiels, soit un linéaire de 37,1 km ouvert au public.

La mise à l'enquête est ouverte du 29 mai au 29 juin. L'ensemble du dossier est consultable au Service de l'urbanisme de la Ville de Lausanne, rue du Port-Franc 18, 2<sup>e</sup> étage, sur rendez-vous uniquement (021 315 55 15) de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Des questions pourront être posées sur place le 5 juin le matin, le 12 juin l'après-midi et le 18 juin de 10h à 12h. Les documents seront aussi déposés à la

Direction générale de l'environnement de l'Etat de Vaud, division Biodiversité et paysage, ch. du Marquisat 1, 1025 St-Sulpice, sur rendez-vous uniquement (021 557 86 30). Le dossier est également disponible sur le site internet de l'Etat de Vaud à l'adresse [www.vd.ch/consultations](http://www.vd.ch/consultations).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 mai 2020